



377

DQ19.1

Projet de création du parc national des
Dunes-de-Tadoussac

6213-01-008

Tadoussac, le 17 juin 2024

Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement du Québec
Monsieur Mathieu Giroux
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**OBJET : Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac/ Questions
complémentaires – DQ 19**

Monsieur,

En réponse à votre correspondance du 17 juin, nous vous transmettons les réponses et les informations demandées.

Vous trouverez donc ci-dessous, nos commentaires relativement à chacune de vos interrogations :

1. *En ce qui a trait à la rue des Pionniers et au chemin du Moulin-à-Baude qui servirait d'accès secondaire au parc national proposé :*
 - a) *Quelle est la largeur moyenne de la chaussée et de l'emprise entre la rue des Montagnais et la rue des Battures?*
 - La largeur moyenne de la chaussée entre la rue des Montagnais et la rue des Battures est de 6,5m;
 - La largeur moyenne de l'emprise de la rue des Montagnais au détour de La Maison Alexis est en moyenne de 11;
 - La largeur moyenne de l'emprise détour de La Maison Alexis à la rue des Battures est en moyenne de 15m;
 - b) *Quels sont les tronçons où la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h?*
 - Le secteur limité à 30km/h est celui du détour de La Maison Alexis.
 - c) *Lors de la présentation du mémoire à la commission d'enquête il a été fait mention qu'un endroit sur le tracé présente un risque de sécurité (DT4, p.39). Veuillez indiquer de quel endroit il s'agit?*
 - Le secteur à risque identifié est le détour de la Maison Alexis.
 - d) *Il a aussi été fait mention que la municipalité avait des idées ou des suggestions pour améliorer les conditions de circulation et la sécurité routière. Veuillez nous indiquer les mesures ou les travaux qui seraient requis.*
 - Il faudrait procéder à l'élargissement du côté nord du détour de La Maison Alexis pour une meilleure visibilité.



2) *En ce qui a trait au raccordement des infrastructures du parc national proposé au réseau de distribution d'eau potable de la municipalité :*

a) *La capacité du réseau saurait être insuffisante pour répondre aux besoins du parc?*

Le réseau est conçu pour répondre aux normes incendie de 1500 litres minutes minimum. Le réseau a la capacité de fournir la demande du parc.

b) *La réalité de nos potables pour tous les utilisateurs serait-elle assurée en tout temps?*

Oui l'eau potable est fournie de la mi-mai à la mi-novembre.

Nous espérons avoir répondu à vos attentes, et nous demeurons disponibles pour des renseignements supplémentaires.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Chantale Otis,
Directrice générale

EG/CO